

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

---

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## AMENDEMENT

N ° II-1926

présenté par  
Mme Sage

-----

### ARTICLE 20

#### ÉTAT B

##### Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Patrimoines	0	1 400 000	1 400 000
Création	1 400 000	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 400 000		1 400 000
<b>SOLDE</b>		0	

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'abonder à hauteur de 1,4 millions d'euros le programme 131 « Crédit à la création » et plus précisément les crédits de l'action 1 consacrée au soutien à la création, la production et la diffusion du spectacle vivant.

Depuis 24 ans, le Théâtre des Outre-mer en Avignon (TOMA) permet aux artistes ultramarins de participer au festival d'Avignon. Ce ne sont pas moins de 244 spectacles et 3720 représentations qui sont venus enrichir et diversifier l'offre de programmation de ce festival de renom de l'art vivant. Le TOMA s'inscrit pleinement dans la loi n° 2016-925, « Liberté de création, architecture et patrimoine » (LCAP) du 07 juillet 2016 en garantissant et en développant la diversité des propositions artistiques.

Afin de poursuivre son évolution et devenir un outil performant, participatif, inclusif et pérenne, le TOMA doit entreprendre la rénovation de son chef-lieu. La Chapelle du Verbe incarné, mise à disposition par la mairie d'Avignon, nécessite une adaptation à la hauteur des ambitions du TOMA passant par la rénovation et la réorganisation de ces espaces.

Le montant des travaux est estimé à 2,8 millions d'euros dont 600 000 euros de la commune et 400 000 euros de la région.

Cet amendement transfert donc 1,4 millions d'euros du programme 175 « Patrimoine », dont l'action 1 finance notamment les monuments historiques, au programme 131.